

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION AGENCE DE BOURG-EN-BRESSE

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du 01 janvier 2022.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire

MANDAT DE VENTE SIMPLE/ SUCCÈS/ EXCLUSIF CHARGE VENDEUR.

PRIX	TTC	HT
0 à 50 000€	4 000€	3 333,33€
De 50 000€ à 100 000€	5 000€	4166.67€
À partir de 100 000€	5%	4.17%